

# Les fusillés de Flirey

par Frédéric STEINBACH

Avec le 80<sup>ème</sup> anniversaire de l'Armistice de la Première Guerre Mondiale, que la France a célébré il y a déjà deux ans, un dossier embarrassant concernant l'éventuelle réhabilitation des "fusillés du Chemin des Dames", a suscité une importante polémique dans le monde politique et dans celui des Anciens Combattants. Ces condamnés des mutineries de l'automne 1917 n'ont pas été les seuls à subir ce sort. En nous replongeant dans de nombreuses lectures, nous trouvons mention de plusieurs récits concernant des exécutions de soldats. Ces exécutions se sont déroulées sur l'ensemble du front et tout au long de la guerre.

Après la guerre, de nombreuses affaires de fusillés ont été rejugées et certaines d'entre elles aboutirent à des réhabilitations. L'un de ces dossiers les plus connus est celui concernant les six fusillés de Vingré. Parmi ces six condamnés, figurait le caporal Henry Floch, greffier de la justice de paix à Breteuil, avant-guerre. Il fut condamné à mort pour abandon de poste, alors qu'ayant été fait prisonnier par des troupes allemandes, il profita d'un moment de bousculade pour s'échapper. Comme il l'écrivit, dans la dernière lettre qu'il adressa à sa femme juste avant d'être exécuté, *"Je meurs innocent du crime d'abandon de poste qui m'est reproché. Si au lieu de m'échapper des Allemands, j'étais resté prisonnier, j'aurais encore la vie sauve. C'est la fatalité"*. À lire ces paroles, nous pouvons nous interroger sur l'importance qu'accordait la hiérarchie militaire aux vies humaines.

Il ne faut pas croire que toutes ces exécutions se soient produites uniquement sur des fronts éloignés. Le front de Flirey est connu pour l'intensité des combats qui s'y sont déroulés lors de l'année 1915. Mais, combien sommes-nous à connaître l'histoire des quatre fusillés de Flirey, qui résulte de ces combats ?

## Le contexte

Les troupes allemandes se lancent à l'assaut de ce secteur lors de l'offensive du 20 septembre 1914, qui a pour but de s'emparer de la ville de Saint-Mihiel et des Hauts-de-Meuse. Du 25 au 30 septembre 1914, la 73<sup>ème</sup> division d'infanterie française, qui est composée de régiments toulousains, va contre-attaquer, obligeant les troupes allemandes à se replier, au nord de Flirey, au niveau de la crête qui domine le village. Les troupes en présence vont alors se retrancher chacune de leur côté. L'écart entre les belligérants est de plusieurs centaines de mètres.

Au début de l'année 1915, le haut commandement français décide de lancer une attaque en vue de réduire le saillant de Saint-Mihiel. Cette offensive aura deux axes d'attaque. Le premier axe partira au niveau des Hauts-de-Meuse, le second sera parallèle à la route reliant Régniéville à Thiaucourt. La date de cette offensive est fixée au 5 avril.

Afin de préparer cette attaque, les troupes françaises creusent, chaque nuit, des boyaux d'accès ainsi que des tranchées en direction des lignes allemandes. Ces retranchements devront recevoir les troupes au moment de l'attaque.

## L'offensive d'avril

Celle-ci commence, sur la partie du front qui nous intéresse, par des attaques locales et notamment par la prise du village de Fey-en-Haye, dans la nuit du 31 mars au 1<sup>er</sup> avril, par le 169<sup>ème</sup> RI. Quant au 78<sup>ème</sup> RI, il s'empare du village de Régniéville, le 3 au soir. Le 63<sup>ème</sup> RI est en position entre ces deux derniers villages. Plusieurs de ses compagnies, dont la 5<sup>ème</sup>, sont en première ligne, prêtes à se lancer à l'assaut des retranchements ennemis, dès que la préparation d'artillerie qui a commencé à 16 h 30, aura pris fin. À 19 h, les troupes montent à l'attaque. Le régiment réussit à s'emparer de la première ligne ennemie, mais n'arrive

pas à organiser les positions, tellement le bombardement ennemi sur leur ancienne ligne est intense. Le 4 au soir, le 63<sup>ème</sup> fait un nouveau bond en avant. Bien qu'épuisés, les hommes doivent organiser les positions conquises en vue de préparer l'attaque du lendemain, par le 107<sup>ème</sup> RI. Mais, alors qu'il combat depuis deux jours de suite et qu'il a travaillé toute la nuit à l'organisation des tranchées de départ, le 63<sup>ème</sup> RI est de nouveau désigné pour attaquer le retranchement principal allemand.

L'attaque débute à 10 h, après un bombardement de 2 heures qui a été d'une totale inefficacité puisque aucune brèche n'a été ouverte dans le réseau défensif allemand. Les 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> compagnies se lancent à l'assaut mais, à peine sorties de leurs tranchées, elles sont accueillies par un feu nourri d'infanterie, de mitrailleuses, d'artillerie. De nombreux hommes tombent, blessés ou tués. Certains parviennent à franchir les 300 mètres qui les séparent des retranchements allemands mais, trouvant les réseaux intacts et devant l'intensité du feu croissant, ils sont dans l'obligation de se plaquer au sol et d'attendre la nuit pour se replier.

Sur le secteur de Flirey, de nombreuses attaques françaises ont lieu chaque jour, entre l'ancienne ligne de chemin de fer du Toul-Thiaucourt et la route de Flirey à Essey. Ces attaques sont, à chaque fois, précédées de bombardements des positions ennemies. Mais d'une part, dans de nombreux cas, ces tirs n'atteignent pas la première ligne ennemie, et d'autre part, le sol est tellement détremé par les pluies tombées lors des derniers jours, que de nombreux obus s'enfoncent dans le sol sans exploser. Les Allemands, en plus d'être mieux retranchés que les Français, disposent d'une imposante supériorité au niveau de l'armement et notamment en mitrailleuses.



**BARRICADE FRANÇAISE AU NIVEAU DE LA VOIE DE CHEMIN DE FER DE TOUL À THIAUCOURT EN 1915**

Le 5 avril, ce sont les 9<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> compagnies du 157<sup>ème</sup> RI, qui s'élancent à l'assaut des tranchées ennemies après un bombardement de 45 minutes. La 9<sup>ème</sup> compagnie est balayée, en quelques minutes, par un tir en enfilade de mitrailleuses ennemies. La 12<sup>ème</sup> compagnie parvient à s'emparer des deux premières lignes allemandes et atteint même la troisième mais elle est vigoureusement contre-attaquée et elle doit se replier vers la tranchée de départ. La 11<sup>ème</sup> compagnie en réserve stoppe l'élan allemand. Une seconde attaque a lieu à 17h15, elle est menée par les 15 et 16<sup>ème</sup> compagnies, mais elle ne peut, elle non plus, aboutir. Cette journée coûte 242 tués, 307 blessés ainsi qu'une soixantaine de prisonniers au 157<sup>ème</sup> RI. Le bilan de la journée est une tranchée et un blockhaus conquis par le 275<sup>ème</sup> RI à l'Est de la route d'Essey.

Le 6 avril, c'est au tour du 163<sup>ème</sup> RI qui a remplacé le 157<sup>ème</sup> à 3 h, d'attaquer les mêmes objectifs que la veille. La préparation d'artillerie commence à 11 h 40 et dure 20 minutes avant que l'infanterie ne monte à l'assaut. Là encore, la 4<sup>ème</sup> compagnie est stoppée dans les premiers mètres, par des tirs de mitrailleuses. Seuls, les 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> compagnies arrivent à s'emparer de la tranchée allemande, qu'elles doivent abandonner, faute de renforts, à la troisième contre-attaque. Là encore, les pertes sont terribles : 179 tués et 345 blessés.



**VISION DU TERRAIN D'ATTAQUE CÔTÉ ALLEMAND**

Le 7 avril à 10 h, après un bombardement de trente minutes, les 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> compagnies du 157<sup>ème</sup> et les 3<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> du 163<sup>ème</sup> RI remontent à l'assaut, s'emparent de la tranchée ennemie, mais ne peuvent conserver leurs positions et sont dans l'obligation de se replier à nouveau à cause d'une contre-attaque. Cette journée

coûte 170 tués, 156 blessés et 42 prisonniers au 157<sup>me</sup> RI ainsi que 173 tués, 271 blessés au 163<sup>me</sup> RI.



**LE LAVOIR DE FLIREY ET LE VILLAGE COURANT 1915**

Le 8 avril, ce sont les 15<sup>me</sup> et 16<sup>me</sup> compagnies du 157<sup>me</sup> RI et les 21<sup>me</sup> et 22<sup>me</sup> compagnies du 206<sup>me</sup> RI qui sont chargées de l'assaut. Celui-ci intervient à 12 h. Si les troupes du 157<sup>me</sup> sont immédiatement repoussées, celles du 206<sup>me</sup> s'emparent de la tranchée ennemie. Le 157<sup>me</sup> remonte à deux reprises à l'assaut des lignes allemandes. Les Allemands lancent une violente contre-attaque, vers 19h30 ; elle ébranle les défenseurs qui néanmoins tiennent leurs positions, malgré une quinzaine de contre-attaques dans la nuit du 8 au 9 avril.

Le 9 avril, il n'y a pas d'attaque devant Flirey. Elles reprennent le 10, le long de la route reliant Flirey à Essey. À 16 h, les compagnies 1 et 2 du 340<sup>me</sup> RI appuyées par le 275<sup>me</sup> RI se lancent à l'assaut. Elles s'emparent de leurs objectifs mais doivent se replier devant les contre-attaques. Le 12 avril est marqué par une nouvelle attaque qui n'a pas plus de succès.

Le 13 avril, le 78<sup>me</sup> RI relève le 157<sup>me</sup> RI. À 12 h 50, l'artillerie française se déchaîne ; à 13 h, le 78<sup>me</sup> RI s'élançe à l'assaut sur un front de 600 mètres et atteint ses objectifs, réoccupant les positions abandonnées le 10.

Du 14 au 17 avril, les Allemands lancent de nombreuses attaques soutenues par une puissante artillerie dans le but de reprendre leurs positions. Les troupes françaises ne cèdent pas un pouce de terrain.

## L'attaque du 19 avril 1915

Le 18 avril, le commandant Penavayre, du 63<sup>me</sup> RI, reçoit l'ordre d'attaquer, le lendemain, le bois de Mortmare. Pour ce faire, il tire au sort la compagnie qui devra être désignée pour cette attaque. C'est la 5<sup>me</sup> qui est désignée pour cette mission. Or, c'est cette même compagnie qui, 15 jours auparavant, a subi d'énormes pertes dans le secteur de Régniéville. Elle quitte donc son cantonnement de Manonville le 19 à 1h afin d'être en ligne pour l'attaque prévue à 8 h.

À l'annonce de la nouvelle, les hommes de la 5<sup>me</sup> protestent. Ils considèrent que ce n'est pas à leur tour de monter à l'assaut et décident, unanimement, qu'ils ne sortiront pas de la tranchée. L'attaque est fixée à 8 h, après dix minutes de préparation d'artillerie. À l'heure dite, les officiers et les chefs de sections accompagnés de quelques hommes (entre une quinzaine et une quarantaine, selon les témoignages) s'élançant à l'assaut des positions adverses. Mais, devant leur faible nombre, ils se replient vers la tranchée de départ.



**Canevas de tir représentant le secteur des combats du 19 avril 1915.**

À peine informé de cet événement, le général commandant le 31<sup>me</sup> Corps d'Armée ordonne que cette compagnie soit relevée et conduite à l'écart et qu'un Conseil de guerre spécial soit constitué. D'après certains témoignages, le général Delétoile aurait même ordonné que tous les hommes de la compagnie soient passés devant un feu de mitrailleuses. Une vive contestation des officiers commandant cette troupe a permis d'abaisser le nombre de soldats, devant passer en Conseil de guerre, à deux par section.

Les chefs de section sont chargés de désigner les soldats à juger. Pour ce faire, ils décident de tirer les noms au sort, afin qu'on ne leur reproche pas, d'avoir désigné une personne avec laquelle ils avaient des problèmes. L'adjudant Boutant, chef de la 4<sup>ème</sup> section, refuse de s'exécuter et le chef de la première section ne désigne qu'une personne. Cinq soldats sont donc désignés pour être jugés. Il s'agit des caporaux Morange et Coulon, des soldats Baudy, Prébost et Fontanaud.

Le lieutenant Minot, chef de la 6<sup>ème</sup> compagnie, est convoqué à la carrière de Flirey où est situé le poste de commandement du secteur de Mortmare. À peine arrivé, il apprend, de la bouche de son commandant, qu'il est désigné pour défendre ces hommes. À l'arrivée des condamnés, il n'a que le temps de s'entretenir avec chacun d'entre eux sur leur état-civil.

La Cour martiale est composée de trois juges, d'un commissaire du gouvernement et d'un greffier, qui n'ont vécu ni les journées du 3 au 5 avril, ni la journée du 19. L'accusation porte sur *"le refus d'obéissance en présence de l'ennemi"*.



**Les cantonnements de la carrière de Flirey en avril 1915**

## Le procès

Le premier accusé à être entendu est le caporal Morange. Quand le président de la Cour martiale demande la raison pour laquelle il n'est pas monté à l'assaut, le caporal Morange répond que ce n'était pas au tour de leur compagnie de monter à l'assaut des positions adverses.

Le second accusé est le caporal Coulon. À la question de savoir s'il est sorti de la tranchée lors de l'attaque du matin, il répond par l'affirmative. Il explique que, devant l'intensité du feu ennemi et en voyant les quelques hommes qui étaient sortis se replier, il a sauté dans le fond de la tranchée. Pour son défenseur, il est innocent puisqu'il est sorti de la tranchée. Après quelques minutes de débats, l'audience est suspendue.

Le lieutenant Minot profite de ce laps de temps pour développer un système de défense. Il préconise aux trois soldats qui doivent encore être entendus, de dire qu'ils sont eux aussi sortis sur le parapet de la tranchée et leur rappelle la peine encourue.

À la reprise de l'audience, les soldats Baudy, Prébost et Fontanaud sont entendus. Tous trois adoptent le même système de défense en invoquant le fait que ce n'était pas au tour de leur compagnie de monter à l'assaut. Il apparaît clairement que ces hommes n'ont pas participé à cette attaque par conviction de faire l'objet d'une injustice et non par peur. Après l'interrogation de chacun des prisonniers, Minot demande un complément d'enquête. Mais le Conseil de guerre rejette sa requête et l'audience est levée sans plus de formalités et sans qu'aucun jugement ne soit rendu.



**Officier français devant une fenêtre du P.C de la carrière en 1915.**

Les accusés, ainsi que les hommes de la compagnie, retournent dans leur cantonnement de Manonville. Les inculpés sont enfermés à l'écart, dans une ancienne bâtisse qui servait de bains douches, tandis que le reste de la compagnie est enfermé dans une ferme surveillée et gardée.

D'après le règlement en vigueur concernant les affaires jugées par le Conseil de guerre spécial, la sentence doit être exécutée dans les vingt-quatre heures après le jugement de l'affaire. Certains officiers supérieurs essaient d'ajourner la sentence, mais le haut commandement souhaite que cette affaire soit résolue au plus tôt, d'autant plus que les attaques dans le secteur de Flirey doivent se poursuivre. Ils souhaitent que la sentence soit exécutée rapidement afin de faire de cette affaire un exemple.

### Le verdict

Le jugement rendu est le suivant : *Le caporal Coulon est acquitté du crime de refus d'obéissance en présence de l'ennemi. Le caporal Morange et les soldats Baudy, Prébost et Fontanaud sont, quant à eux, condamnés à la peine de mort et à la dégradation militaire pour refus d'obéir à l'ordre de marcher contre l'ennemi. La sentence est applicable immédiatement.*

À l'annonce de la sentence, les hommes passent du désespoir à la colère pour finalement se résigner. Malgré le verdict, ils continuent à clamer leur innocence.

### L'exécution

Les hommes d'une compagnie du 163<sup>ème</sup> RI, en cantonnement dans le village de Manonville, sont réveillés de manière expresse aux alentours de quatre heures du matin. Ils commencent à s'équiper tout en faisant des spéculations sur les raisons d'un réveil si matinal. Pour certains, la compagnie va se déplacer vers l'arrière, en direction d'un secteur de repos plus calme que le secteur actuel. Pour d'autres, cette heure matinale ne peut s'expliquer que par des corvées à exécuter. La troupe se met donc, en ordre de marche, jusqu'à la lisière d'un bois situé au Nord de Manonville, à proximité de la carrière des Rochottes. Les troupes une fois arrivées sur le lieu de l'exécution, forment le carré. C'est à ce moment que les troupes comprennent qu'elles vont assister à une exécution capitale.

Un premier fourgon arrive, trois hommes en descendant et se positionnent au centre du carré. Le colonel prend la parole et condamne les trois hommes, au nom du Président de la République, à la dégradation militaire. Conformément au verdict, les insignes, décorations, épaulettes ainsi que toutes les marques distinctives disparaissent de la capote. Une fois cet acte terminé, les condamnés disparaissent.

Un second fourgon arrive duquel quatre hommes descendent. Ces hommes sont tous jeunes. En passant devant leurs camarades de compagnie qui assistent à l'exécution de la sentence, ils clament une dernière fois leur innocence. Ils se mettent en place devant le peloton d'exécution qui est composé de 48 jeunes recrues du 1<sup>er</sup> bataillon qui viennent d'arriver sur ce secteur avec les derniers renforts.

Après avoir lu la condamnation, le colonel fait exécuter la sentence. Les condamnés ne sont pas attachés à un poteau puisque ces derniers n'ont pas été installés faute de temps. Au départ de la salve, les quatre hommes sont agenouillés et le soldat Baudy a arraché son bandeau. L'exécution à peine achevée, des réprobations se font entendre dans les rangs, les hommes criant à l'assassinat. Craignant un soulèvement, l'officier fait rompre les rangs sans avoir fait défiler les troupes devant les dépouilles.



**Les ruines du village de Flirey  
le 16 septembre 1915**

Ce jour-là, une compagnie du 163<sup>ème</sup> est chargée de monter à l'assaut des mêmes objectifs que la veille et elle réussit à s'emparer d'une partie des lignes adverses.

## L'inhumation des victimes

Les victimes sont inhumées à proximité de leur lieu d'exécution, dans une fosse collective située à la lisière du bois de Saint-Pierremont. La sépulture est matérialisée par une croix en bois sur laquelle est fixée une plaque comportant l'identité des fusillés ainsi que leur unité d'appartenance. Dans un premier temps, la sépulture sera fleurie par leurs camarades de compagnie. Mais avec les déplacements des unités, cette sépulture va vite tomber dans l'oubli. D'autant plus que la 5<sup>me</sup> compagnie est dissoute et que les effectifs qui la composent sont dispersés dans différentes unités.

## Les exhumations

Ce n'est que le 7 septembre 1920, soit plus de cinq années après ce tragique événement, que ces sépultures sortent de l'oubli. En effet, à cette date, l'état-civil militaire procède au relevé des corps pour les transférer dans des cimetières de regroupement. Cette sépulture ne comporte que peu d'indications puisque la plaque sur laquelle était gravé le nom des inhumés était devenue illisible avec le temps. Les dépouilles sont alors transférées au cimetière militaire de Noviant-aux-Prés. Les corps ne peuvent pas être identifiés individuellement, puisque, lors de leur première inhumation, l'autorité militaire avait récupéré les plaques d'identité. Or, à cette époque, les soldats n'en possédaient qu'une. Les nouvelles sépultures ne sont donc pas nominatives.

Ce n'est qu'en octobre 1921, que Jean Baudy, le père du soldat Baudy Félix, va entamer une procédure auprès de l'autorité militaire pour connaître le lieu d'inhumation de son fils. Dans un premier temps, réponse lui est faite que le lieu d'inhumation de son fils n'a pu être localisé. Mais Jean Baudy ne se contente pas de cette réponse. Il communique à l'adjudant Jaudard, responsable de l'état-civil dans le secteur de Manonville, une copie de l'acte de décès de son fils, tout en précisant que le maire du village connaît l'emplacement de la sépulture. L'adjudant Jaudard poursuit alors ses recherches jusqu'au moment où il recoupe ses informations avec le fait qu'une sépulture contenant quatre corps non identifiables avait été transférée au cimetière militaire de Noviant-aux-Prés. Les tombes sont localisées dans le carré E, sous les numéros 231 à 234.

Parallèlement à cette démarche, - nous sommes en pleine période où l'Etat propose aux familles des

défunts, après identification du corps, de les leur restituer - l'autorité militaire essaye de rentrer en contact avec les familles des quatre victimes, afin de leur proposer de venir identifier les dépouilles des membres de leur famille, le 17 novembre 1922, au cimetière de Noviant-aux-Prés.

La restitution des corps des soldats Prébost et Fontanaud a donc lieu le 17 novembre 1922 comme convenu, après avoir été formellement identifiés par des membres de leurs familles respectives. Pour ce qui concerne les corps du soldat Baudy et du caporal Morange, ils ne seront remis aux familles que le 19 avril 1923, ces dernières n'ayant pas pu se déplacer plus tôt pour venir identifier individuellement les corps.

## La réhabilitation des condamnés

Dans les années vingt, un grand nombre d'affaires concernant les jugements des Conseils de guerre spéciaux, sont réexaminées à la demande des familles ou d'associations d'anciens combattants.

En 1920, c'est la famille du soldat Fontanaud qui demande au ministère de la Justice de réviser le jugement de condamnation des fusillés de Flirey. Mais, la demande de révision est rejetée faute de faits nouveaux.

Le 29 avril 1920, la Chambre des députés vote une loi permettant au ministre de la Justice, ou aux familles des condamnés, de saisir la Chambre des mises en accusation de la Cour d'appel du siège du Conseil de guerre qui a prononcé la condamnation. Si cette dernière instance considère que la demande de révision est jugée recevable, elle confie le dossier à la Chambre criminelle de la Cour de cassation.

Le 15 juin 1921, le ministre demande le réexamen de l'affaire de Flirey. Le 12 août 1921, la Cour d'appel de Bourges transmet la demande de révision à la Chambre criminelle de la Cour de cassation. Malgré le fait que cette instance de justice ait trouvé de nombreuses erreurs dans le bon déroulement du jugement et bien que des témoignages aient reconnu que le jugement prononcé n'était pas justifié, la demande de révision est rejetée en juin 1922.

Le 22 février 1925, faisant suite à une nouvelle législation, le Garde des Sceaux transfère le dossier de la Chambre criminelle à la Cour de cassation.

En 1925, suite à un jugement négatif rendu dans un autre dossier du même style, les associations d'anciens combattants décident de créer une instance spéciale dans le but de réhabiliter leurs anciens frères d'armes, injustement condamnés. Ces associations seront finalement entendues, car la loi du 9 mars 1932 institue la Cour spéciale de justice militaire. Cette Cour est chargée de réviser les jugements rendus entre le 2 août 1914 et le 11 novembre 1919 par les Cours militaires. Le 2 juin 1934, elle est donc en charge d'instruire la révision de ce dossier. Le jugement est rendu le 29 du mois courant et il conclut à l'annulation du jugement rendu le 19 avril 1915 par le conseil de guerre spécial du 63<sup>ème</sup> RI.

Après 19 ans, les quatre fusillés de Flirey sont enfin réhabilités et leurs noms peuvent figurer sur les monuments aux morts de leur village d'origine.

#### **Bibliographie**

- TEISSIER R., *De Flirey à Vargévaux*, 1999, document déposé aux Archives Départementales de Meurthe-et-Moselle.  
MALAVIALLE M., *Un du Cent-Six-Trois pendant la guerre 1914-1918*.  
*Lettres et Carnets du Front 1914-1918*, Paroles de Poilus.

*Historique du 157<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie, Campagne 1914-1918*, Gap-Imprimerie Brun et Piallat 1922.  
*History of the 89<sup>th</sup> Division 1917-1918-1919*.  
Paroles de Poilus. *Lettres et carnets du front. 1914-1918*, Librio-Radio France-Les Locales.  
SCOFF A., *Le pantalon*, Edition J-Ci Lattès, 1982.  
*Allocution du 11 novembre 1998 de Régis Parayre, secrétaire du "Comité laïque des amis du monument aux morts de Gentioux" sur la tombe de Félix Baudy, fusillé pour l'exemple.*

#### **L'auteur exprime ses remerciements aux personnes suivantes :**

Les membres de l'Association Lorraine d'Histoire Militaire Contemporaine d'Essey-Maizerais qui lui ont procuré des sources documentaires pour la publication de cet article et, plus particulièrement, à Monsieur Jean-Claude Doussot pour ses conseils avisés sur le sujet.  
Messieurs R. Louis et J-M. Picquart pour le prêt de documents photographiques inédits.  
M. de Montlebert, pour le prêt de photos de famille.

L'auteur informe les lecteurs qu'il recherche toutes informations relatives à la présence militaire dans la région de Toul, lors de la Première Guerre Mondiale.